Informations de base

2002/2018(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Travaux de l'Assemblée paritaire ACP-UE en 2002 **Subject** 8.40.13 Institutions ACP-UE	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	DEVE Développement et coopération	MIRANDA Joaquim (GUE /NGL)	23/01/2002

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/01/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/04/2003	Vote en commission		Résumé
23/04/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0124/2003	
13/05/2003	Décision du Parlement	T5-0206/2003	Résumé
13/05/2003	Fin de la procédure au Parlement		
17/03/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2002/2018(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/5/15686

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0124/2003	23/04/2003	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0206/2003 JO C 067 17.03.2004, p. 0030-0130 E	13/05/2003	Résumé

Travaux de l'Assemblée paritaire ACP-UE en 2002

2002/2018(INI) - 13/05/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 467 voix pour, 9 contre et 19 abstentions, le rapport d'initiative de M. Joaquim MIRANDA (GUE/NGL, P) sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2002, le Parlement européen rappelle combien fut contrastée cette 2002 pour les activités de l'Assemblée. L'ombre du Zimbabwe et du régime du Président Mugabe a plané sur les relations de l'UE avec ses partenaires des pays ACP. La présence dans la délégation de deux ministres zimbabwéens frappés par des sanctions européennes a conduit à l'annulation de la 5ème session de l'APP. Regrettant ces circonstances, le Parlement revient sur cette année mouvementée pour l'Assemblée et sur la façon dont la crise a été réglée. Pour éviter de tels incidents à l'avenir, le Parlement considère qu'il serait plus efficace et plus légitime de n'imposer de sanctions contre un pays que suite à une décision paritaire entre les représentants de l'UE et des pays ACP. Mais l'annulation de la 5ème session n'est pas le seul élément à retenir. Parmi les progrès relevés en 2002, il faut noter la "Déclaration du Cap" en vue de la conclusion de nouveaux accords commerciaux, incitant à ne pas laisser les aspects commerciaux prendre le pas sur les considérations de développement. Le Parlement note également avec satisfaction l'augmentation du nombre de parlementaires participant aux réunions de l'APP. Jusqu'alors, beaucoup de délégations étaient composées de représentants des gouvernements ou d'ambassadeurs. Au cours de la session du Cap notamment, un débat important a eu lieu sur le Fonds européen de développement que le Parlement demande une nouvelle fois qu'il soit budgétisé. Enfin, huit missions APP ont eu lieu en 2002. Le Parlement déplore la participation inégale des membres européens et ACP lors de ces missions mais cite en exemple la mission d'observation des élections présidentielles et législatives au Kenya en décembre 2002.